

L'UFC-Que Choisir dénonce le scandale des assurances dédiées aux téléphones mobiles

Avec sa nouvelle opération, **l'UFC-Que Choisir** espère provoquer une prise de conscience qui obligera les professionnels à revoir les conditions des assurances conçues pour les téléphones mobiles.

Il est vrai que certaines d'entre-elles sont parfois « cocasses ». Nombre d'opérateurs et de vendeurs couvrent ainsi les vols caractérisés (avec agression ou effraction), mais pas les vols à la tire (sans violence), les vols par introduction clandestine (sans effraction... ou possibilité de la prouver), les vols à la sauvette, etc.

Sans compter que certains larcins sont requalifiés en pertes (non couvertes par la garantie). Et que dire des dommages, qui sont couverts... mais pas les pannes !

Stop !

Bref, l'UFC-Que Choisir s'insurge contre ces assurances, jugées trompeuses et trop coûteuses et dont le caractère optionnel n'est pas toujours clairement indiqué.

L'association en appelle aux pouvoirs publics pour « *garantir le consentement éclairé du consommateur* », la mise en place d'un droit de rétractation, davantage de transparence dans la communication (comme le fait de mentionner les exclusions de manière aussi explicite que les garanties) et l'obligation pour le vendeur d'indiquer au client son niveau de commissionnement sur l'assurance vendue.

Bouygues se dédouane

L'Espresso.fr signale que Bouygues Telecom a déjà réagi à l'enquête de l'UFC-Que Choisir. En précisant que l'offre prise en compte par l'association de défense des consommateurs (« Tranquillassur ») n'est plus commercialisée.

La nouvelle formule « Garantie Echange 24 » répondrait à la majorité des recommandations formulées, assure l'opérateur.

Au cours de la période des fêtes de fin d'année, deux millions de smartphones seront écoulés, estime UFC-Que Choisir.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Dix questions sur Orange-France Télécom](#)

Les Nokia Asha 205 et 206